



Séparation longue

Par **dav065**, le **14/04/2020** à **19:14**

Bonjour,rnrnJe n'ai que 14 ans et mes parents sont en instance de divorce depuis 2016. Mon père n'est pas venu à la première conciliation, donc mon petit frère et moi habitons chez notre mère ce qui est très bien. Mais mon père est prêt à tout pour avoir la garde. Ce n'est pas un bon père (exemple : il me frappait étant petit) et je voudrais savoir si j'ai le droit à avoir un avocat pour pouvoir m'exprimer dans cet affaire.rnrnMerci de me répondre.

Par **nihilscio**, le **14/04/2020** à **22:47**

Bonjour,rnrnC'est possible mais ce n'est peut-être pas indispensable. De toute façon, avec ou sans avocat, vous serez entendu par le juge aux affaires familiales avant qu'il ne décide qui aura la garde des enfants. Ce qui guide le juge est avant tout l'intérêt de l'enfant.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2020** à **07:36**

Bonjour,rnrnRien n'interdit à votre mère de faire une requête dans ce sens auprès du JAF et de joindre, à sa requête, vos lettres manuscrites de motivation du fait que vous voulez rester chez votre mère. Bien sûr, ce n'est pas obligatoire mais ce ne sera pas inutile quand même.